

Le journalisme au cinéma...

Le journalisme et la presse sont un objet de recherche inépuisable pour la sociologie. Au regard de l'ampleur du dossier, on peut plus particulièrement s'intéresser à leurs représentations à travers le cinéma.

Très souvent, le journaliste des films est une femme ou un homme qui brave les pires difficultés pour faire éclater la vérité. C'est le « héros » au service des Droits de l'humanité – au prix de sa vie, parfois, mais surtout au prix d'une vie familiale qui aurait pu être beaucoup plus tranquille. Mais il n'est pas toujours un personnage solitaire : le cinéma montre qu'il s'agit souvent d'une équipe. Il y a tous les alliés, tous ceux sans lesquels il ne pourrait mener ses enquêtes à leur terme... et tous ceux pour lesquels il représente une menace.

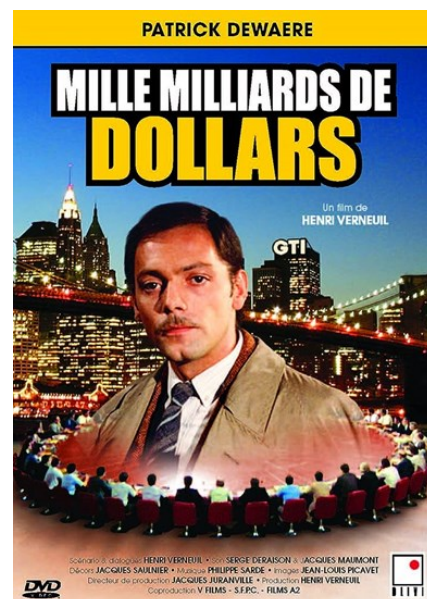
Les petits journaux indépendants ont aussi toute leur place... *Mille milliards de dollars*, d'Henri Verneuil (1982)

Le film *Mille milliards de dollars* a plus de quarante ans, mais on peut lui trouver aujourd'hui une étonnante modernité. À travers la société multinationale américaine GTI, on plonge dans l'ère de la mondialisation où le pouvoir économique mène le jeu. Le passé trouble de GTI durant la Seconde Guerre mondiale laisse imaginer les pratiques auxquelles la multinationale a pu se livrer pendant les décennies d'après-guerre. Mais attention ! À GTI, on ne fraude pas, on utilise seulement les failles des États... Sauf quand un gros obstacle se trouve sur son chemin – elle va alors utiliser tous moyens, y compris radicaux, violents, sordides.

Les historiens chercheront à mettre un nom derrière GTI. L'histoire de quelle multinationale a-t-elle pu inspirer le réalisateur, Henri Verneuil ? Si le film sortait de nos jours, des noms nous viendraient à l'esprit, tant des pratiques de grandes entreprises, du moins sur le plan économique et politique, semblent proches des réalités décrites dans la fiction.

Pour Henri Verneuil, tout est parti d'un livre qu'il a trouvé dans une librairie à La Baule : *Mille milliards de dollars*, de Robert Lattès et Max Dordives (Éditions et publications premières, 1969). Outre le titre et quelques répliques, ce livre a surtout donné à Henri Verneuil l'envie de réaliser un film sur le thème du combat de David contre Goliath. Pour le scénario, le réalisateur s'est inspiré du roman de l'Américain Lawrence Meyer, *False Front* (1978 ; *Gare à l'intoxe !* pour l'édition française, Gallimard, 1979). Lawrence Meyer est romancier mais aussi journaliste.

Le film d'Henri Verneuil met en scène un « grand reporter » de l'hebdomadaire parisien d'actualité *La Tribune*. Un jour, ce journaliste, Paul Kerjean (interprété par Patrick Dewaere), reçoit un appel télé-



Le film bénéficie d'une distribution exceptionnelle avec Patrick Dewaere, Caroline Cellier, Charles Denner, Anny Duperey, Jeanne Moreau, Jean Mercure, Michel Auclair, Mel Ferrer, Fernand Ledoux...

phonique anonyme lui fixant un rendez-vous dans un parking. Son mystérieux informateur accuse un homme d'affaires français, Jacques Benoît-Lambert, d'avoir reçu une énorme somme d'argent pour céder une entreprise. Paul Kerjean mène son enquête et fait éclater le scandale en sortant un dossier accablant sur l'affaire. Le lendemain, Jacques Benoît-Lambert se suicide d'une balle dans la tête...

Un journaliste fouineur et intègre

Avant de devenir « *grand reporter* » à *La Tribune*, Paul Kerjean a fait ses débuts à l'hebdomadaire régional du *Courrier de Vesons*. Henri Verneuil nous donne à voir le contraste entre deux mondes. Au *Courrier de Vesons*, on plie encore le journal à la main quand il sort des presses... alors qu'à *La Tribune*, le journal est tiré sur une chaîne de production totalement automatisé.

C'est aussi « David contre Goliath » ? Le métier est le même, mais c'est l'opposition entre une petite entreprise de presse familiale, totalement indépendante, et un jour-



Les sources d'inspiration pour Henri Verneuil

nal prestigieux mais que l'on imagine être une entreprise dans un grand groupe avec des ramifications plus ou moins déchiffrables et des actionnaires plus ou moins identifiables.

Paul Kerjean incarne un journaliste complètement investi dans son travail. Il est curieux, fouineur, rigoureux, intègre. Il est très adroit, pour ne pas dire séducteur, voire manipulateur, pour obtenir des informations, alors qu'avec un autre que lui, les interlocuteurs(rices) se seraient tu(e)s. Il faut bien le dire : les dialogues sont exceptionnels. Et donc Paul Kerjean a le sens de la répartie, mais aussi l'art de délier les langues. Tout est une question de confiance – et cela passe parfois par un regard !

Mais le journaliste expérimenté reste bien fragile face à une multinationale comme GTI. De fait, Paul Kerjean est le pion utilisé pour faire croire que Jacques Benoît-Lambert s'est suicidé, mais c'est un assassinat maquillé en suicide. On le saura plus tard : Jacques Benoît-Lambert s'est laissé corrompre, mais tout en pouvant disposer d'un dossier suffisamment lourd pour faire tomber GTI. C'est pour pouvoir récupérer ce dossier que Paul Kerjean est manipulé et Jacques Benoît-Lambert « suicidé »...

Ce dossier, une fois Jacques Benoît-Lambert éliminé, tous le recherchent. Paul Kerjean va réussir à se le procurer. Il devient une cible à abattre. Le journaliste d'investigation est devenu trop dérangeant. Bien seul, il a mis sa vie en danger. Le voilà même lâché par *La Tribune*...

Le journalisme indépendant dans un État totalitaire *Cry Freedom*, de Richard Attenborough (1987)

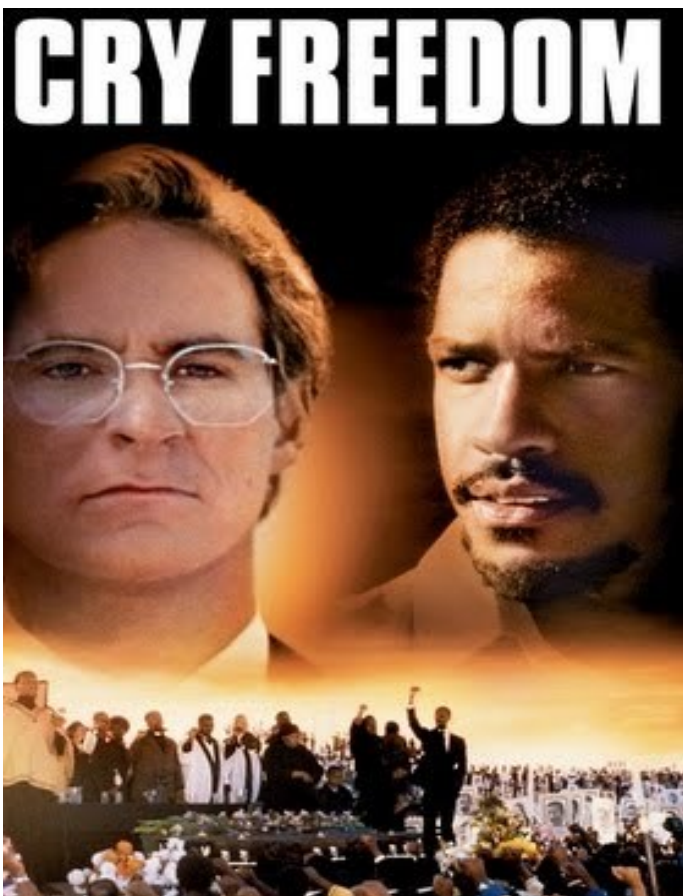
C*ry Freedom*, film britannique de Richard Attenborough (1987, 2 h 37), met en scène des faits réels survenus en Afrique du Sud au milieu des années 1970. Le film démarre au 24 novembre 1975 dans les baraquements de Crossroads. Nous sommes en plein apartheid. Nelson Mandela est en prison depuis déjà treize ans.

Le film raconte deux histoires : celle de Steve Biko (1946-1977), activiste noir, victime de la police des Blancs, et celle de Donald Woods (1933-2001), journaliste blanc, éditeur du *Daily Dispatch* ⁽¹⁾. Tout les oppose au départ : la couleur de la peau, la résidence, la voiture... Le film raconte aussi l'histoire de leur rencontre et de leur amitié.

Le journaliste va mettre sa vie en danger, et celle de sa famille, pour faire connaître au monde entier les circonstances de la mort de Steve Biko. Il s'engage si loin qu'à un moment il doit envisager, avec sa femme et leurs cinq enfants, de fuir son pays pour se réfugier en Angleterre où il pourra rendre hommage à Steve Biko en publiant son histoire ⁽²⁾ – celle-là même dont s'inspire le film.

(1) – Dans le film de Richard Attenborough, Denzel Washington interprète le rôle de Steve Biko, et Kevin Kline celui de Donald Woods.

(2) – Donald Woods, *Vie et mort de Steve Biko*, Stock, 1988.

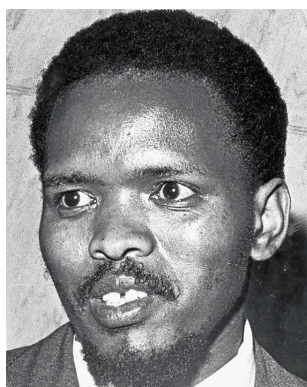


Cry Freedom, de Richard Attenborough (1987), avec Kevin Kline et Denzel Washington

Réalisé en 1987, le film sort dix ans après la mort de Steve Biko. Nelson Mandela est toujours en prison. Il y reste jusqu'en 1990 et c'est en 1994 qu'il devient président de l'Afrique du Sud.

Mais revenons en 1975 dans les baraquements de Crossroads. À la quiétude d'un quotidien de pauvreté succèdent plusieurs minutes quasi insoutenables avec l'attaque et la destruction du bidonville par la police. Elle matraque, pourchasse, viole, terrorise...

Radio Afrique du Sud revient sur les faits dans un bulletin d'informations (officielles). Il constitue un moment d'anthologie de l'information manipulée par un État totalitaire : « *Très tôt ce matin, la police a investi le bidonville de Crossroads après avoir averti la population noire qui occupe ce township⁽³⁾ d'évacuer les lieux dans l'intérêt de la santé publique. Un certain nombre d'occupants n'avaient pas de permis de travail et beaucoup ont été*



Steve Biko (1946-1977)

refoulés dans leur secteur réservé. Ils n'ont opposé aucune résistance à cette opération "coup de poing" et nombre de ceux qui étaient en situation irrégulière se sont présentés spontanément à la police » !

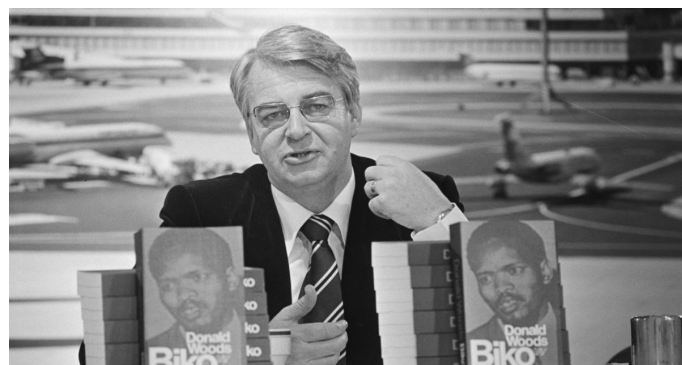
« Il y a pire dans la presse »...

Donald Woods, éditeur du *Daily Dispatch*, apparaît comme un journaliste blanc, mais avec le souci de rendre compte objectivement des faits. Par exemple, il n'hésite pas un seul instant à diffuser des photos inédites de l'attaque policière à Crossroads.

Il va pourtant recevoir une leçon de journalisme de la part d'une Noire, Mamphela Ramphele, médecin. « *Il y a pire dans la presse* », lui assène-t-elle, lui reprochant de publier des propos de Steve Biko que le journaliste lui prête sans l'avoir jamais rencontré.

De fait, pour Donald Woods, Steve Biko n'est alors qu'un « *Noir félé* », une « *menace inquiétante* », un « *Monsieur avide de publicité* », aux « *préjugés noirs* », qui « *s'évertue à bâtir un mur de haine en Afrique du Sud* ».

C'est ainsi que Donald Woods accepte d'aller rencontrer



Donald Woods (1933-2001). Après son exil, il n'est revenu en Afrique du Sud qu'en 1994. Il était également là en 1997 pour le 20^e anniversaire de la mort de Steve Biko, célébré en présence de Nelson Mandela. En 1978, Donald Woods a reçu le Prix de la plume d'or décerné par la World Association of Newspapers.

Steve Biko, lequel va se charger de faire l'éducation du « *libéral blanc* ». C'est ainsi, également, que le journaliste va découvrir que des femmes noires travaillent chez les Blancs et ne peuvent voir leurs enfants que le dimanche pendant quelques heures... ou encore que des femmes et des hommes, mariés, qui ne trouvent pas de travail dans la même ville blanche, n'ont pas le droit de vivre dans le même lotissement noir... mais que, peut-être, ils auront la chance de se voir une fois dans l'année.

Donald Woods ne sort pas indemne de ses rencontres avec Steve Biko. Très vite, il engage deux Noirs dans son journal, non pas pour servir le café, mais pour « *couvrir les vraies infos noires* »⁽⁴⁾. Donald Woods ne

(3) – Ghetto réservé aux non-Blancs créé à la périphérie des grandes agglomérations pendant l'apartheid.

(4) – Ces deux journalistes noirs, une femme et un homme, vont très vite subir les pressions de la police. Le journaliste est arrêté et il meurt en prison. Officiellement, il s'est pendu dans sa cellule.

Taire ses sources... Un droit ? À quel prix ?

À proximité immédiate de là où Steve Biko est placé en « *résidence forcée* », une sorte de communauté noire s'est installée et s'organise. Une nuit, les locaux subissent une razzia. La police a ouvert une enquête. Cependant, un témoin oculaire a clairement identifié un chef de la police parmi les assaillants. Bien entendu, pour sa propre sécurité, ce témoin souhaite conserver l'anonymat.

Donald Woods obtient un rendez-vous au domicile privé de Jimmy Kruger, entre autres ministre de la Police, pour évoquer avec lui cette affaire. Le ministre prend l'affaire au sérieux : « *Je ne veux pas de gangsters dans mes services* », assure-t-il.

Le lendemain de la rencontre entre le journaliste et le ministre, des policiers viennent chez Donald Woods. Évoquant sa plainte auprès du ministre de la Police, ils lui précisent qu'ayant signalé un délit, la loi l'oblige à fournir l'identité du témoin oculaire sous peine de six mois de prison. Et leurs ordres viennent d'en-haut... Donald Woods échappe à la prison en recourant aux services d'un très bon avocat.

Cette affaire illustre la question de la **protection des sources d'information des journalistes**. On comprend que la Police ou la Justice puisse souhaiter connaître les sources d'un journaliste : l'informateur a pu violer le secret professionnel, et donc il encourt des sanctions ; ou bien, dans le cas d'un dossier « sensible », les enquêteurs peuvent chercher à vérifier les informations divulguées, voire à rencontrer l'informateur pour recueillir encore plus d'informations.

Ainsi, la question est complexe, mais l'enjeu est déterminant dans une démocratie où la presse doit être libre de pouvoir enquêter, ce qui implique de pouvoir taire la source de certaines informations particulièrement « sensibles ». Le principe de la liberté de la presse doit être garanti, mais la loi va établir parallèlement des règles pour défendre l'ordre public. Chaque pays va mettre le curseur à un niveau différent.

L'article 10 de la **Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales** est très explicite : « *Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. (...) L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'au-*

trui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ». La première partie de l'article 10 pose le principe : aucune exception à la protection des sources. La seconde partie, cependant, donne les motifs très précis pouvant, dans certains pays, limiter le droit de publication.

Deux arrêts de la Cour européenne

Au niveau de la Cour européenne des Droits de l'Homme, l'arrêt « William Goodwin contre Royaume-Uni » du 27 mars 1996 a consacré la protection des sources journalistiques comme « *l'une des pierres angulaires de la liberté de la presse* ». L'arrêt souligne que « *l'absence d'une telle protection pourrait dissuader les sources journalistiques d'aider la presse à informer le public sur des questions d'intérêt général. En conséquence, la presse pourrait être moins à même de jouer son rôle indispensable de "chien de garde" et son aptitude à fournir des informations précises et fiables pourrait s'en trouver amoindrie* ».

Plus récemment, dans l'arrêt « Hans-Martin Tillack (journaliste au Stern) contre Belgique » du 27 novembre 2007, la Cour européenne ajoute que « *le droit des journalistes de taire leurs sources ne saurait être considéré comme un simple privilège qui leur serait accordé ou retiré en fonction de la licéité ou de l'illicéité des sources, mais un véritable attribut du droit à l'information, à traiter avec la plus grande circonspection* ».

La loi ne règle pas tout...

Pour la France, l'**article 2 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, modifié par la loi n° 2010-1 du 4 janvier 2010 relative à la protection du secret des sources des journalistes**, rappelle que « *le secret des sources des journalistes est protégé dans l'exercice de leur mission d'information du public* ». Cependant, cet article 2 dispose qu'« *il ne peut être porté atteinte directement ou indirectement au secret des sources que si un impératif prépondérant d'intérêt public le justifie et si les mesures envisagées sont strictement nécessaires et proportionnées au but légitime poursuivi. Cette atteinte ne peut en aucun cas consister en une obligation pour le journaliste de révéler ses sources* ».

Dans *Le Monde* du 14 septembre 2010, M^e Bruno Anatrella, avocat, estime que la loi « *laisse place à une large interprétation* ». Ce sera aux juges de définir ce que désigne l'« *impératif prépondérant d'intérêt public* ». Le risque, ajoute *Le Monde*, est que cela englobe énormément de choses, notamment des intérêts politiques. Le texte n'est pas exempt de faiblesse, souligne M^e Christophe Bigot, avocat spécialiste du droit de la presse : « *La loi ne crée pas un délit autonome d'atteinte au secret des sources* ». La loi protège les sources du journaliste, conclut le quotidien, mais ne prévoit pas de sanctions.

peut plus exercer son métier de la même façon. Cependant, l'indépendance de la presse est un mythe dans un État totalitaire.

Après que l'Afrique du Sud a connu les émeutes de Soweto (1976), conduites par de jeunes écoliers noirs soutenus par le mouvement anti-apartheid de Steve Biko⁽⁵⁾, celui-ci est arrêté le 18 août 1977, torturé, et il décède le 12 septembre 1977. Version officielle : il est mort des suites d'une grève de la faim !

Trop curieux et en sachant beaucoup trop, voulant révéler la vérité sur la mort de Steve Biko, et bien que journaliste blanc, Donald Woods est lui-même inquiet. Une longue partie du film est consacrée à son « évasion » rocambolesque vers le Lesotho, et à celle de toute sa famille, laissant tout sur place, résidence, domestique noire, chien... Sans espoir de retour possible, du moins sous ce régime politique.

Journalisme d'enquête et lutte anti-tabac *Révélation*s, de Michael Mann (1999)

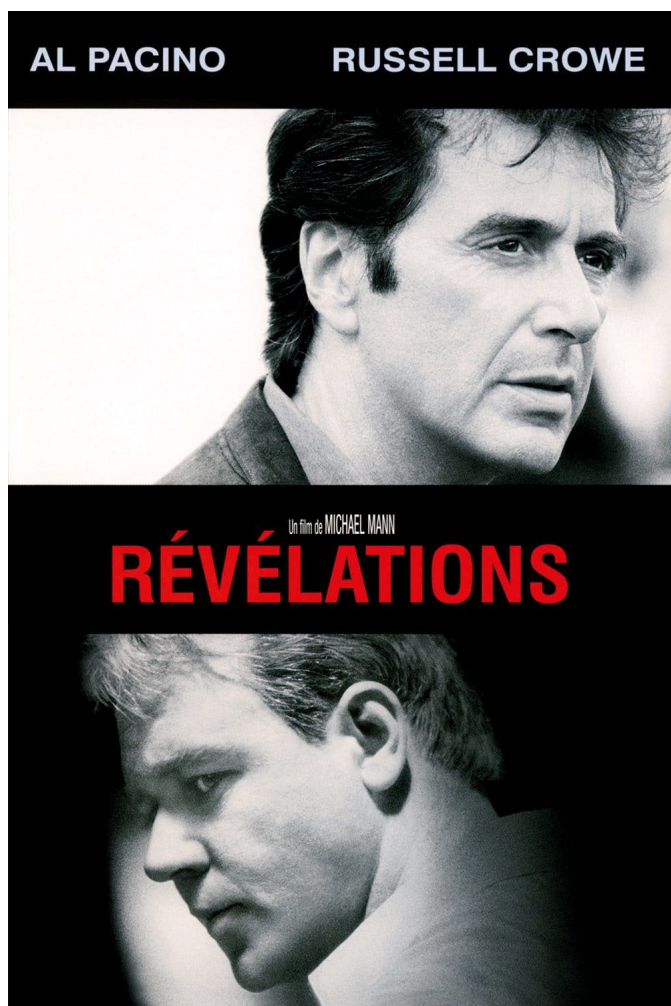
Dans un article qui a été mis en ligne le 25 mars 2020, *Les Inrockuptibles* invitent à (re)découvrir le film *Révélation*s : « le chef d'œuvre méconnu de Michael Mann » (1999)⁽⁶⁾. Selon l'auteur, Alexandre Buyukodabas, le film « allie la précision du film dossier à la mécanique du thriller ». Entre autres, il « livre une réflexion éminemment contemporaine sur la figure du lanceur d'alerte ».

C'est certain, on peut reprocher au film d'être un peu lent et aussi d'être un peu long (2 h 37). Mais c'est qu'il

y a deux films en un. *Révélation*s porte sur les médias, leur pouvoir, leur indépendance toute relative, l'importance des réseaux de relations et des informateurs, la déontologie et l'éthique professionnelle. *Révélation*s est aussi un film sur l'industrie américaine du tabac, ses pratiques, ses mensonges.

Lowell Bergman (Al Pacino) incarne le journaliste intègre. Jeffrey Wigand (Russell Crowe), le scientifique anéanti par un licenciement et ravagé par un conflit intérieur : se taire et privilégier ainsi son confort familial ; ou alors dénoncer, mais risquer de tout perdre. Le film – c'est important – est très largement inspiré de personnages et de faits bien réels. Avec Mike Wallace (Christopher Plummer), journaliste présentateur (1918-2012), Lowell Bergman participe au succès de *60 Minutes*, célèbre émission de CBS News, qui s'articule autour d'un entretien avec une importante personnalité.

Un jour, Lowell Bergman reçoit, de façon anonyme, deux volumineux rapports. Ce sont des documents scientifiques qui proviennent de chez Philip Morris. Pour le journaliste, c'est beaucoup trop technique et il recherche un consultant qui puisse en déchiffrer le contenu. C'est comme cela que Lowell Bergman rencontre Jeffrey Wigand. Le journaliste comprend très vite que l'ancien scientifique de Brown & Williamson a connaissance d'informations très sensibles sur l'industrie du tabac et donc vitales pour la santé publique. Cependant, le chercheur est tenu par un contrat de confidentialité.



(5) – Le film *Cry freedom* se termine par des images de ces émeutes, ce qui complique le suivi de la chronologie des événements.

(6) – « Pourquoi il faut (re) découvrir "Révélation", le chef-d'œuvre méconnu de Michael Mann » (www.lesinrocks.com/)



Le vrai Jeffrey Wigand, né en 1942, connu comme lanceur d'alerte des méfaits de l'industrie du tabac

L'argent ne peut pas tout acheter...

Une seule solution possible : amener Jeffrey Wigand devant un tribunal et lui permettre ainsi de révéler les informations qu'il détient. Dans un premier temps, le chercheur accepte de participer à un entretien télévisé pour *60 Minutes*, lequel sera diffusé ultérieurement. Alors qu'il s'apprête à témoigner dans l'État du Mississippi, il reçoit une « *injonction restrictive temporaire* » de l'État du Kentucky visant à empêcher la déposition. S'il témoigne, il risque l'outrage à la Cour et l'incarcération quand il va retourner dans le Kentucky. Il est « pris en otage ». Finalement, il va à l'audience...

La diffusion du reportage de *60 Minutes*, on s'en doute, bouleverserait l'opinion américaine et protégerait Jeffrey Wigand, mais voilà maintenant que la direction de CBS se pose des questions. En cas de diffusion, CBS craint un procès intenté par Brown & Williamson pour « *interférence dommageable* ». En réalité, CBS est alors à vendre et un procès aurait des conséquences écono-

miques désastreuses pour ses propriétaires. C'est le mauvais moment !

La direction exige le montage d'une version alternative du reportage, sans l'interview de Jeffrey Wigand. Une version de secours, au cas où... Lowell Bergman refuse de se prêter à cette mascarade. Il va devoir prendre des vacances forcées. Le célèbre présentateur, Mike Wallace, ne le suit pas et accepte le compromis, mais à condition d'introduire l'émission à sa façon pour pouvoir faire passer quelques messages...

Pendant ce temps, l'entreprise Brown & Williamson cherche à démolir la réputation du scientifique... Il devient un mari violent, un voleur à l'étalage... À CBS, on fait comprendre à Lowell Bergman qu'il a parié sur un toc.

Le journaliste n'a pas dit son dernier mot. Il use de son réseau pour différer la parution d'articles visant à complètement discréditer Jeffrey Wigand. Mieux, il fournit des preuves pour démonter la campagne de dénigrement avec toutes ses insuffisances et ses contradictions.

CBS News diffuse finalement le reportage, mais sans le témoignage de Jeffrey Wigand, et également en ayant dénaturé, censuré, l'introduction de Mike Wallace. Celui-ci est furieux ! La presse n'est libre que pour ceux qui la contrôlent...

Lowell Bergman continue à user de son réseau dans le milieu journalistique. *The New York Times* publie un article accusateur contre CBS pour la censure exercée en interne. Dans l'éditorial, CBS est accusé d'avoir trahi l'héritage d'Edward R. Murrow (1908-1965), célèbre aux États-Unis pour l'honnêteté et l'intégrité dans son travail de journaliste.

Choisir entre son métier ou sa famille ? *L'Épreuve*, d'Erik Poppe (2013)

Le film *L'Épreuve* nous plonge sur un terrain de guerre – celui de l'Afghanistan. D'emblée, on pense à des images truquées. Notre erreur est aussi grossière que dramatique. De renommée internationale, Rebecca (Juliette Binoche) est photographe de guerre. Elle est une femme, ce qui lui permet, dans un groupe islamiste, de photographier ce qu'un homme ne pourrait pas être autorisé à voir.

On ne saura pas comment elle a pu accéder là où elle est allée ; on ne saura pas non plus les motivations des extrémistes qui la laissent œuvrer. Jusqu'où aller pour montrer au monde des images inédites, terribles – des images d'horreurs, de souffrances, qui font avaler son café de travers quand on lit son journal, pour faire réagir, comme l'évoque Rebecca ?

En Afghanistan, elle couvre la préparation d'un attentat-suicide avec comme kamikaze une femme. Jusqu'au-boutiste, Rebecca finira tout



de même par émerger et alerter les gens dans la rue : « Y'a une bombe ! Allez-vous-en ! » Le métier de photographe de guerre est très dangereux. Les bombes qui ceinturaient la kamikaze explosent. Rebecca est projetée au sol par le souffle. Elle s'en tire avec un poumon perforé.

Tout est allé très vite. La photographe se retrouve dans un hôpital à Dubaï. Elle doit maintenant affronter sa famille : son mari, Marcus, et ses deux filles, Steph, l'aînée, et Lisa, qui est encore très jeune. Surtout Marcus et aussi Steph ne peuvent plus supporter tous ces départs sur des terrains de conflits et cette mise en danger permanente. Marcus le dit : vivre jour et nuit avec l'appréhension de recevoir un appel demandant de venir identifier un corps, c'est trop dur pour lui.

Cette activité de photographe de guerre peut-elle se concilier avec une vie de famille « normale » ? C'est la question essentielle posée par le film. Mais aussi, quels que soient les enjeux des photos, peut-on aller jusqu'à mettre sa propre vie en danger ?



Quelques minutes avant l'attentat-suicide

Rebecca ne semble pas se poser ces questions. Face au danger, elle ne réfléchit plus. Elle n'est même pas effrayée. L'instinct la pousse... Mais sa famille est en train de se fracturer.

On revient à l'univers médiatique quand le journal annonce à Rebecca qu'il ne publiera pas ses photos. Toutes ces prises de risques pour rien ? Le Pentagone ⁽¹⁾ est furieux après la publication d'une photo,

Le journalisme « embarqué » ?

Un journaliste « embarqué » (*embedded journalist* en anglais) est un reporter pris en charge au sein d'une unité militaire. Dans une zone de conflit, l'armée peut l'obliger à revêtir une tenue militaire ou du moins une tenue similaire de façon à ce que le journaliste ne constitue pas une cible pour l'ennemi.

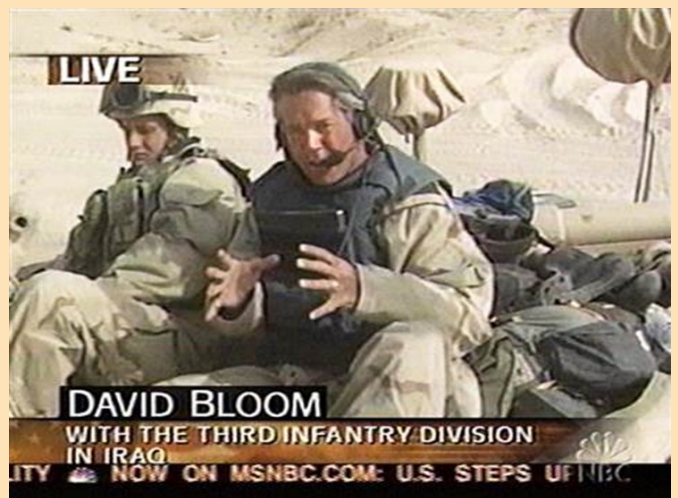
Cette pratique s'est révélée au grand public en 2003 à l'occasion de la guerre d'Irak. D'un côté, on peut penser qu'il s'agit de protéger les journalistes – en particulier ceux, peu expérimentés, qui pourraient se mettre en danger par méconnaissance des réalités du terrain. Cependant, un journaliste ne sera jamais un soldat et il peut paraître irresponsable de l'emmener sur les lignes du front.

Du côté des médias, cet encadrement des journalistes peut être perçu comme une atteinte à la liberté d'expression : l'armée emmène les journalistes là où elle veut bien ; elle peut aller jusqu'à cantonner les journalistes en les approvisionnant d'images et de textes soigneusement sélectionnés par ses propres services de communication.

Comme évoqué dans *L'Épreuve*, les médias peuvent se retrouver pris en otage du fait du risque de chantage à l'information. Si les médias n'acceptent pas les règles qu'impose l'armée, donc les pouvoirs en place, ils risquent d'être marginalisés.

L'explication ne relèverait-elle pas d'une certaine facilité pour les médias ? On se doute que le journalisme embarqué est effectivement et potentiellement moins onéreux qu'une pratique plus indépendante, impliquant une approche plus globale, de ce fait s'inscrivant dans une nécessaire durée.

Les deux approches ont leurs avantages et leurs limites, leurs risques. Aux médias de choisir, sans tromper leur lectorat... et de recruter les professionnels adéquats.



David Bloom, journaliste américain « embarqué » de la chaîne NBC (il a succombé près de Bagdad le 6 avril 2003... mais d'une thrombose pulmonaire)

(1) – Le Pentagone, près de Washington, est un édifice qui abrite le quartier général du département de la Défense.

prise par un journaliste « embarqué » : elle montre un jeune soldat des Marines mourant après l'explosion d'un engin artisanal. Quel lien avec les clichés de Rebecca ? Ces derniers feraient l'apologie des kamikazes... Le journal pourrait passer outre les pressions du Pentagone... mais ce serait sûrement se fermer des portes à Washington.

Peut-on tout montrer – même l'indicible ?

Rebecca avait déjà décidé de démissionner et d'arrêter les photos de guerre. Cependant, sa fille, Steph, prépare avec des camarades de classe un travail collectif sur l'Afrique. Or, on propose à Rebecca de réaliser un reportage sur des camps de réfugiés au Kenya. Ce serait sans danger ; ce n'est pas une zone de conflit... Steph demande alors à ses parents d'y aller avec sa mère puisque « ça craint rien ».

Sur le terrain, tout dégénère, et très vite. Rebecca et Steph se retrouvent dans un camp non protégé que des hommes armés vont attaquer. Steph est mise à l'abri, mais Rebecca prend des risques insensés. Ses photos

parviennent à l'Onu et presque aussitôt, comme par magie, on voit l'armée venir protéger le camp : la puissance des photos !

Par contre, cet événement va finir par ravager ses relations avec toute sa famille. Il faudra du temps à Steph pour prendre conscience que sa mère est une héroïne, pour comprendre tout le sens et l'utilité de son travail. Elle découvre pour quelle raison les gens acceptent si facilement d'être photographiés dans leur précarité, leur détresse, leurs souffrances : plus on montrera la vérité à la Terre entière, plus on peut espérer faire réagir et bénéficier d'aides.

Le journal de Rebecca revient sur sa position. Ses photos de l'attentat kamikaze pourraient être publiées, mais il faudrait plus de clichés pour que l'histoire se tienne. Rebecca retourne en Afghanistan en promettant de revenir très vite. Ce qu'elle découvre sur place la paralyse. Il faudrait empêcher ce qui va arriver, mais comment ? Elle est dans l'incapacité à recourir à son appareil photo. Peut-on montrer ce qu'il est impossible de montrer (sauf dans un film de fiction) ?

Un film implique des interprétations de la part du réalisateur... *Pentagon Papers*, de Steven Spielberg (2017)

Le film de Steven Spielberg, *The Post*, devenu *Pentagon Papers* en France (2017), est inspiré de faits réels assez peu connus car sans doute éclipsés par l'affaire du Watergate (1972-1974) qui précipita la démission du président Richard Nixon en 1974.

L'affaire des Pentagon Papers n'est pas banale. Le point de départ : en 1967, à la demande de Robert McNamara (1916-2009), secrétaire à la Défense de 1961 à 1968, des officiers militaires et experts civils rédigent un volumineux rapport (quelque 7 000 pages) analysant l'implication politique et militaire des États-Unis dans la guerre du Vietnam depuis 1945.

Les documents furent classés secret-défense. Ils montrent, en effet, qu'entre autres, John Kennedy, président des États-Unis de 1961 à 1963, et Lyndon Johnson, président de 1963 à 1969, ont menti au Congrès ainsi qu'au public concernant la guerre au Vietnam qu'ils savaient ingagnable. Cette guerre – sûrement pour des questions politiques de prestige – se poursuit jusqu'en 1973 sous Richard Nixon, président de 1969 à 1974.

En 1971, l'un des auteurs du rapport, Daniel Ellsberg, considéré comme le premier « lanceur d'alerte », orchestre la communication d'une copie à la rédaction du



Pentagon Papers, avec Tom Hanks (rédacteur en chef) et Meryl Streep (propriétaire du journal)

New York Times. Steven Spielberg aurait pu consacrer son film à Daniel Ellsberg, ou même encore au *New York Times* qui, le premier, publie des articles rédigés à partir du rapport. Ce n'est pas le choix qu'il a effectué.

Le *New York Times* se retrouve empêché par la justice américaine de poursuivre la publication de ses articles.

À son tour, le *Washington Post* parvient à se procurer – toujours grâce à Daniel Ellsberg – une copie du rapport.

Hommage à une dirigeante d'entreprise

Ainsi, le film a pour objet le *Washington Post* – un quotidien dont les dirigeants sont en train de préparer l'entrée en bourse. Il a été fondé en 1877 et il connaît bien des vicissitudes au fil des décennies.

En 1933, Eugene Meyer, un banquier d'affaires, rachète le quotidien régional, en faillite, au cours d'une vente aux enchères. Commence alors une période de redressement et de plein développement pour l'organe de presse. Nommé président de la Banque mondiale en 1946, Eugene Meyer passe la main à son gendre, Philip Graham. À la mort de celui-ci (suicide en 1963), son épouse, Katharine Graham (1917-2001) se retrouve seule propriétaire du journal. Certes, elle peut compter sur l'expérience du rédacteur en chef, Benjamin Bradlee (1921-2014), recruté en 1965.

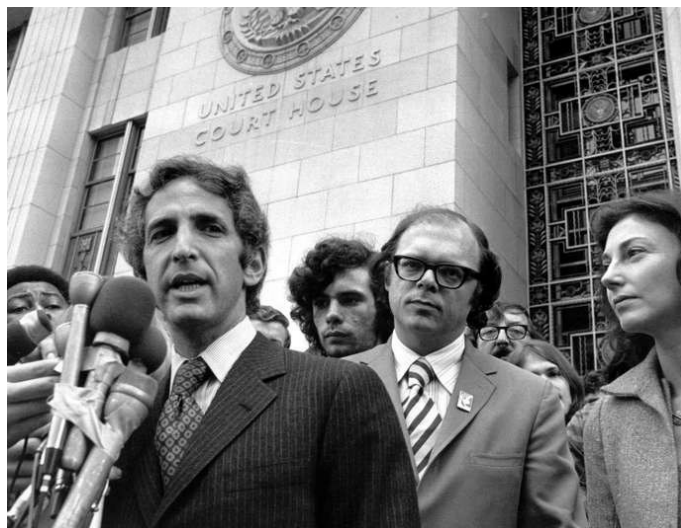
Le film de Steven Spielberg est d'abord un film qui rend hommage à Katharine Graham (Meryl Streep) – une « *femme charmante* » mais seule dans un monde où dominent les hommes, en particulier au sein du conseil d'administration. Par exemple, alors que le journal a besoin de trésorerie, on lui fait clairement entendre que la présence d'une femme à la présidence du conseil d'administration est susceptible de refroidir les investisseurs.

Liberté de la presse contre pouvoir politico-économique...

Le film de Steven Spielberg se veut également un hommage à la presse indépendante qui vole au secours de la démocratie et de la liberté ! Il pourrait presque laisser penser que la publication du rapport est à l'origine du mouvement pacifiste aux États-Unis, militant pour la fin de la guerre, alors que ce mouvement s'était développé tout au long des années 1960.

Rappelons les faits : le *New York Times* a court-circuité le *Washington Post* dans la diffusion du rapport, mais la justice américaine interdit au premier de poursuivre sa publication. Le *New York Times* fait appel.

Le *Washington Post*, qui s'est donc procuré une copie du rapport, envisage de publier ses propres articles. L'essentiel du film se situe là : publier ou ne pas publier ? Publier, c'est prendre le risque de voir les investisseurs se désengager, avec la perspective, à la suite, d'une nouvelle faillite. Publier, c'est aussi prendre le risque de lourdes sanctions pénales pour outrage à la cour comme le *Washington Post* utilise finalement la même source que le *New York Times*. Katharine Graham va ici s'avérer une femme très courageuse : envers et contre tous, elle donne le feu vert aux journalistes. Le



Daniel Ellsberg (premier plan), né en 1931, ancien analyste employé par la RAND Corporation, est à l'origine de la diffusion des Pentagon Papers. Cela lui a valu d'être poursuivi pour vol, conspiration et espionnage. Les charges contre lui furent abandonnées pour des vices de procédures et des abus de la police. Il est décédé le 16 juin 2023 (cf. *Le Monde* du 20 juin 2023)

Washington Post publie ses premiers articles le 18 juin 1971.

Pierre Rimbert, dans *Le Monde diplomatique* de mars 2018, souligne néanmoins un immense malentendu. Le film de Steven Spielberg est encensé par la presse et donc par des journalistes qui trouvent leur « héros » à travers le personnage de Katharine Graham. Sauf qu'en 1971, elle n'est pas journaliste de la rédaction, mais propriétaire du journal.

D'ailleurs, dans le film, le rédacteur en chef exprime clairement les responsabilités de chacun : « *Ne fourrez pas votre nez dans nos affaires* », lance-t-il à Katharine Graham, sollicitant seulement un avis.

Ainsi, le film ne porte pas d'abord sur le contre-pouvoir que représente la presse d'information, mais sur le rôle du pouvoir économique dans les médias.

Non, la presse n'est pas libre et indépendante dans *Pentagon Papers* ! C'est la propriétaire du journal qui décide de publier ou non un dossier sensible, et ce dans un contexte de conflits d'intérêts. N'est-elle pas une amie, entre autres, de Robert McNamara qui fut à l'origine du rapport ?

Steven Spielberg brouille les cartes en montrant que les conflits d'intérêts ne sont pas l'apanage du pouvoir économique. Le rédacteur en chef, Benjamin Bradlee, n'était-il pas lui-même un proche du président John Kennedy ? Dès lors, comment réaliser objectivement son métier ? Benjamin Bradlee argumente sans convaincre.

En 2013, le *Washington Post* est racheté par Jeff Bezos, fondateur d'« Amazon.com ». Le dossier des liens entre pouvoir économique et politique éditoriale n'est pas clos au *Washington Post*...

Washington Post : *Pentagon Papers* (2017) est un « préquel »

Un préquel est une œuvre – autonome – dont l'histoire précède celle d'une œuvre antérieurement créée. *Pentagon Papers* (Steven Spielberg, 2017) et *Les hommes du président* (Alan J. Pakula, 1976) concernent tous les deux le *Washington Post*. *Pentagon Papers* nous renvoie à des faits qui ont eu lieu en 1971 alors que *Les hommes du président*, sur le Watergate, relate des faits de 1972-1974. *Pentagon Papers* se termine d'ailleurs sur une scène qui se rattache au Watergate...

Faits historiques	Au cinéma...
• Rapport « ultra secret » de près de 7 000 pages, réalisé en 1967, lequel remet en cause la version officielle de l'engagement des États-Unis au Vietnam jusqu'en 1967. • Communication en 1971 d'une copie du rapport au <i>New York Times</i> par Daniel Ellsberg. • Début de publication d'une série d'articles par le <i>New York Times</i>, et ensuite par le <i>Washington Post</i> puis d'autres journaux.	• <i>Pentagon Papers</i>, film américain de Steven Spielberg (2017) avec Meryl Streep (Katharine Graham, propriétaire du <i>Washington Post</i>) et Tom Hanks (Benjamin Bradlee, rédacteur en chef). • Alors qu'en 1971, le <i>New York Times</i> est stoppé par la justice américaine dans la diffusion du rapport, le <i>Washington Post</i> a l'opportunité de prendre le relais, mais cela suppose de prendre beaucoup de risques. Publier ou non ? La décision – qui appartient à Katharine Graham – exige un grand courage...
• 17 juin 1972 : tentative de pose de mouchards électroniques au Watergate, dans les bureaux du Parti démocrate, à Washington. • Le fait divers conduit au scandale du Watergate – affaire d'espionnage politique qui aboutit, en 1974, à la démission de Richard Nixon, président républicain des États-Unis depuis 1969.	• <i>Les hommes du président</i>, film américain d'Alan J. Pakula (1976) avec Dustin Hoffman (le journaliste Carl Bernstein, au <i>Washington Post</i>) et Robert Redford (son collègue, Bob Woodward). • Les deux journalistes enquêtent et, aidés par un mystérieux informateur, « Gorge profonde », ils publient de nombreuses révélations, en particulier sur les liens des « cambrioleurs » avec la présidence et sur les financements irréguliers de la campagne de Richard Nixon.

Par contre, clin d'œil à l'histoire, Jeff Bezos n'a pas la réputation d'être un grand ami Donald Trump... Finalement, il y a bien un peu de Donald Trump dans ce que *Pentagon Papers* donne à voir, même très rapidement, de Richard Nixon. Tous les deux détestent les journalistes – quand ils ne servent pas leurs propres intérêts.



Katharine Graham (1917-2001) et Benjamin Bradlee (1921-2014)

L'investigation d'une journaliste indépendante

Les Algues vertes, de Pierre Jolivet (2023)

Sorti en salles en juillet 2023, le film *Les Algues vertes*, de Pierre Jolivet, est inspiré de l'album *Algues vertes – L'histoire interdite* (La Revue dessinée/Delcourt, 2019), de la journaliste Inès Léraud (texte) et de Pierre Van Hove (dessin).

Dans l'album de 2019, de façon très didactique, Inès Léraud décortique l'enquête qu'elle a réalisée sur le fléau des algues vertes qui envahissent des plages bretonnes, notamment en Côtes-d'Armor. Les faits divers – la mort de plusieurs hommes et de nombreux animaux (un cheval, des chiens, plus d'une trentaine de sangliers...) – permettent d'en expliquer la cause immédiate : l'émanation d'hydrogène sulfuré (H_2S) à partir d'amas d'algues en décomposition, mais aussi d'en rechercher les causes plus profondes, telles l'intensification de l'agriculture, la destruction des haies et des talus, la mécanisation avec des engins toujours de plus en plus puissants, l'utilisation massive d'engrais, l'élevage hors-sol, la pollution des eaux par les nitrates...

Inès Léraud fixe comme point de départ le Plan Marshall de 1947 qui vise à moderniser le système productif en Europe de l'Ouest pour relever les défis de l'après-Guerre. C'est le début d'un processus implacable avec des agriculteurs qui produisent toujours plus pour répondre aux besoins d'une industrie agroalimentaire qui en demande toujours plus. Les premiers s'endettent ; les seconds s'enrichissent. La terre bretonne se dénature, s'enlaidit. Mais l'industrie agroalimentaire a permis une amélioration des conditions de vie matérielles et elle fait vivre de nombreux ouvriers. Dans le même temps, la Bretagne vit du tourisme.

D'où un engrenage sans fin... Impossible de remettre en question le système productif intensif. Trop d'intérêts sociaux, économiques et politiques sont en jeu. Des exploitations agricoles polluantes au plus haut sommet de l'État, en passant par des entreprises de l'industrie agroalimentaire, des collectivités locales, des administrations, des syndicats ou organisations professionnelles, des banques, c'est l'omerta, la loi du silence gardé sur une question compromettante, et donc taboue.

On sait, mais il ne faut surtout pas en parler. Celles ou ceux qui ne respectent pas la règle s'exposent au rejet au sein de la société locale, aux menaces, parfois mises à exécution. Pourtant, des citoyens, des élus, des professionnels de santé, des journalistes, bravent l'interdit et tirent la sonnette d'alarme. Quand Inès Léraud arrive en Bretagne, en 2015, les algues vertes ont déjà tué ; le problème est connu, mais il est tu, camouflé, nié, contesté.



Toute une série d'émissions qu'Inès Léraud réalise sur France Culture, de 2016 à 2018, contribuent à alerter... jusqu'à ce qu'on lui annonce que c'est fini. La radio a manifestement subi des pressions.

De l'album au film de fiction...

L'album *Algues vertes – L'histoire interdite* est un succès de librairie. On annonce plus de 130 000 exemplaires vendus, également des traductions. Dans cet ouvrage, Inès Léraud livre toutes les pièces du dossier. C'est fouillé, étayé de preuves. Même si le contenu est parfois assez technique, les 160 pages se lisent très facilement.

Un film de fiction – qui n'a donc pas vocation à être un film documentaire – ne peut pas constituer une simple transposition d'un album sur grand écran. Le cinéma a ses propres contraintes, ses exigences, ses codes.

Inès Léraud a participé au scénario avec le réalisateur, Pierre Jolivet, ce qui constitue la garantie d'une certaine fidélité aux faits réels. Ce qui différencie le film de l'al-

bum, c'est que le film met en scène la journaliste elle-même, ainsi d'ailleurs que sa compagne, et même leur chien.

À sa sortie de la salle de cinéma, quelqu'un ne connaissant rien au problème des algues vertes aura compris les tenants et aboutissants du dossier. S'il veut approfondir, il peut se plonger dans l'album d'Inès Léraud et Pierre Van Hove. Mais sans doute la fiction ne pouvait-elle pas uniquement aborder les faits ? On aurait reproché au film d'être trop « froid », de manquer d'humanité...

Bref, contrairement à l'album, le film met en son centre la journaliste Inès Léraud – qui n'est pas interprétée par elle-même, mais par la comédienne Céline Sallette.

Il fallait du rythme pour tenir le spectateur en haleine du début jusqu'à la fin ; il fallait du suspense, des émotions, des sentiments... Il fallait surtout privilégier le mouvement. Dès lors, dans son travail au quotidien, on voit plus Inès Léraud conduire des entretiens que réaliser de la recherche et de l'analyse documentaire, ce qui aurait été trop statique ! Fallait-il pour autant insister aussi longuement sur les relations d'Inès Léraud avec sa compagne ? Le film (107 mn) souffre parfois de scènes pas nécessairement indispensables.

Le plus important est atteint : le film contribue à faire connaître le problème des algues vertes au grand public. Le réalisateur a même réussi l'exploit d'informer sur un grave problème de pollution et de santé publique, mais sans tomber dans le manichéisme. Ainsi, tous les agriculteurs ne sont pas des pollueurs ; on peut produire autrement et en s'endettant moins. Dans le film, l'agriculteur est presque plus victime que responsable. De là à dire que personne n'est sévèrement égratigné, il y a une marge. Par exemple, le film donne à voir une triste image d'un syndicat agricole...

La Bretagne elle-même est épargnée : si des plages sont polluées, dangereuses, interdites, Inès Léraud montre que l'on peut se ressourcer en se baignant dans la mer (la scène revient même à plusieurs reprises pour le cas où on ne l'aurait pas compris du premier coup). La Région Bretagne a apporté son soutien au film : il faut parfois savoir faire des concessions...



Un métier à risques quand on est attaché au principe de l'information contradictoire : un agriculteur très menaçant... mais que l'on reverra plus tard dans le film

Peut-être le film contribuera-t-il à faire accélérer la mise en œuvre de solutions efficaces et pérennes, ce qui implique des aides, mais surtout des contrôles et des sanctions pour les abus et mésusages des subventions ? Centré sur le travail d'enquête d'une journaliste opiniâtre, sa recherche de témoins disposés à parler, les risques qu'elle prend, les menaces qui pèsent, les violences qui se développent, le film donne également à voir les évolutions dans l'exercice du métier. Inès Léraud n'est pas intégrée dans une équipe de rédaction comme journaliste. On peut la qualifier de pigiste indépendante. Elle bénéficie d'une grande liberté, mais ses revenus sont aléatoires. D'où, d'ailleurs, des supports d'expression multiples : elle passe des émissions de radio à l'écriture d'un album, puis à celle d'un scénario de film. Au passage, on peut même remarquer que la journaliste sort de son statut pour devenir progressivement militante et lanceuse d'alerte quand on supprime son émission de radio.

Ainsi, son travail est celui d'une journaliste d'investigation, mais qui n'a pas avec elle toute une équipe collaborative de professionnels aguerris, de médias de tous les pays, comme par exemple avec le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) basé à Washington. Cependant, localement, l'expérience bretonne d'Inès Léraud et d'autres journalistes a suscité des actes de solidarité à l'intérieur de la profession, mais aussi avec l'aide de citoyens soucieux de la liberté de la presse. Ce n'est pas un hasard : on retrouve Inès Léraud au sein de *Disclose*, site web d'investigation à but non lucratif, mais aussi au sein de *Splann* !, média d'investigation en ligne, en français et en breton, dont elle est cofondatrice en 2021.

Trois façons de pratiquer le journalisme d'investigation

1/ Il y a les journalistes rattachés à une rédaction

Le journaliste est ici salarié d'une entreprise de presse. Il bénéficie de moyens et d'une certaine sécurité matérielle, mais il a des comptes à rendre à son employeur. Il peut bénéficier d'une relative autonomie, d'autant plus forte que l'entreprise de presse n'est pas liée à des intérêts économiques ou politiques.

L'histoire des grandes enquêtes journalistiques nous fournit de nombreux exemples. Citons Nellie Bly (1864-1922), du *New York World*, pionnière du journalisme d'investigation ; Bob Woodward et Carl Bernstein, du *Washington Post*, qui ont révélé l'affaire du Watergate ; l'équipe Spotlight, du *Boston Globe*, qui a travaillé sur les pratiques pédophiles de prêtres à Boston et sa région...

Dans ce contexte, les journalistes réservent l'exclusivité de leurs enquêtes à l'entreprise de presse qui les emploie. Aujourd'hui, celle-ci va chercher à valoriser le plus possible les enquêtes, d'où une diversification des supports (par exemple, journal papier et/ou en version numérique, site Internet et réseaux sociaux...). Et si d'autres médias peuvent mentionner les informations exclusives dévoilées, en mentionnant la source initiale, c'est encore mieux !

En fonction du contrat qui les lie à leur employeur, les journalistes peuvent exploiter leurs travaux dans un second temps. L.Munro (alias Nellie Bly) publie *Ten Days in a Mad-House* (1887) suite à son immersion « clandestine » à l'institut psychiatrique pour femmes de Blackwell's Island Hospital de New York. De même, Bob Woodward et Carl Bernstein publient



Nellie Bly est également connue pour avoir réalisé un tour du monde, seule, en 72 jours, fin 1889-début 1890, pour battre Phileas Fogg, le héros du *Tour du monde en quatre-vingts jours* de Jules Verne.

Watergate – Les Hommes du président (chez Robert Laffont pour l'édition française, 1974) et *Les Derniers jours de Nixon* (chez le même éditeur, 1976). Plus tard, Bob Woodward consacre également un ouvrage à son « informateur » : *Gorge profonde – La véritable histoire de l'homme du Watergate* (Denoël pour l'édition française, 2005).

2/ Il y a ceux qui travaillent tout seuls...

Le journaliste est ici « indépendant ». Cette situation n'exclut pas des collaborations régulières avec telle ou telle entreprise de presse. Ce statut présente l'avantage d'une grande autonomie, mais elle a aussi des inconvénients majeurs : des moyens matériels moindres, des revenus plus incertains, une avance de fonds avec une incertitude quant au retour sur investissement, une durée d'enquête parfois très longue comme le journaliste indépendant travaille seul... En outre, le travail d'un journaliste indépendant, même très rigoureux et irréprochable, peut pêcher par manque d'enrichissement collaboratif... Quand des enjeux très lourds sont en jeu, il s'expose plus sûrement à des risques judiciaires ; parfois le risque peut être plus radical encore.

Ce qui est essentiel pour le journaliste indépendant, c'est le succès que suscite la diffusion de son enquête. Il y a l'enjeu de la médiatisation autour de son travail. Pour le journaliste indépendant, le retour sur investissement peut passer par le recours à divers supports : livre ou BD, articles de presse, film documentaire ou de fiction, conférences...

L'exemple français le plus significatif est sans doute celui de Denis Robert, ancien journaliste de *Libération* (1983-1995), qui s'est lancé dans une périlleuse enquête sur la chambre de compensation financière Clearstream (1999-2002). Sa « curiosité » lui a valu une dizaine d'années de procédures judiciaires au sein de plusieurs pays.

Mais l'affaire Clearstream est aujourd'hui révélée grâce à divers supports réalisés par Denis Robert, et pour certains avec un ou plusieurs collaborateurs :

- ✓ Livres : *Révélation\$* (Les Arènes, 2001) ; *La Boîte noire* (Les Arènes, 2002) ; *Clearstream, l'enquête* (Les Arènes et Julliard, 2006).
- ✓ Bandes dessinées : *L'Affaire des affaires* (4 tomes, dessins de Laurent Astier et Yan Lindingre – L'intégrale, Dargaud, 2015).

- ✓ Films documentaires (avec Pascal Lorent), *Les Dissimulateurs* et *L’Affaire Clearstream racontée à un ouvrier de chez Daewoo* (2002).
- ✓ Cinéma : *L’Enquête*, de Vincent Garenq (2015), avec Gilles Lellouche.

D’autres journalistes indépendants français ont publié un travail d’enquête qui a eu un réel retentissement. On peut citer :

- ✓ Inès Léraud qui publie un album avec le dessinateur Pierre Van Hove : *Algues vertes – L’histoire interdite* (éd. Delcourt et La Revue dessinée, 2019), plusieurs fois primé (cf. pages 10 et 11).
- ✓ Valentin Gendrot, *Flic – Un journaliste a infiltré la police* (Goutte d’or, 2020).
- ✓ Martin Boudot, *Toxic – Produits chimiques : nos enfants en danger*, avec Antoine Dreyfus (Les Arènes, 2016) et *Toxic Bayer* (Plon, 2020). Il est également connu comme réalisateur de films documentaires.



Martin Boudot enquête sur les grands scandales environnementaux dans le monde : contamination des fleuves, pollution de l’air, radioactivité, exploitation illégale des ressources, déchets toxiques...

- ✓ Victor Castanet, *Les Fossoyeurs – Révélation sur le système qui maltraite nos aînés* (Fayard, 2022 ; J’ai Lu, version poche, augmentée d’un complément d’enquête, 2023)...
- ✓ Nicolas Legendre, *Silence dans les champs* (Arthaud, 2023).

3/ Il y a maintenant le journalisme collaboratif mondial...

Seule, une entreprise de presse ne peut pas aujourd’hui s’attaquer aux « grosses affaires », lesquelles ont souvent des ramifications dans la planète entière. D’où la mise en place d’une mutualisation des moyens à l’échelle internationale. Cela permet de décupler les moyens humains et matériels en réunissant des ressources, notamment, en informatique, en droit, en langues étrangères... Cela offre une sécurité physique aux journalistes : difficile d’« éliminer » des centaines de journalistes localisés en divers pays !

• Le Consortium international des journalistes d’investigation (Icij)

Créé en 1997, il a son siège à Washington. Six journalistes français en sont actuellement membres, dont deux du *Monde* et deux autres du site Mediapart. Voici les principales affaires traitées par l’Icij, très largement relayées par ses médias partenaires (mais « boudées » par leurs concurrents) :

- ✓ 2013 : « Offshore Leaks » sur les propriétaires de comptes en banque dans les paradis fiscaux (corruption, fraude fiscale...).
- ✓ 2014 : « Luxembourg Leaks » sur les accords fiscaux avantageux conclus avec le fisc luxembourgeois par de grandes entreprises comme Apple, Amazon, Pepsi, Ikea...
- ✓ 2015 : « SwissLeaks » sur un système international de fraude fiscale et de blanchiment d’argent mis en place par la banque britannique HSBC à partir de la Suisse.
- ✓ 2016 : « Panama Papers » sur le « plus gros scandale d’évasion fiscale » (à partir de plusieurs millions de documents du cabinet panaméen Mossack Fonseca).
- ✓ 2017 : « Paradise Papers » à partir d’une fuite massive de documents issus notamment du cabinet d’avocats Appleby, aux Bermudes, spécialisé dans les activités offshore.
- ✓ 2018 : « Implant Files » sur un scandale sanitaire mondial lié aux dégâts causés par des prothèses et implants médicaux.
- ✓ 2019 : « China Cables » sur la politique de répression et de détention par la Chine, au Xinjiang, contre la population ouïgoure.
- ✓ 2020 : « FinCEN Files » sur des transactions suspectes par certaines des plus grandes banques du monde, entre 1997 et 2017 (blanchiment d’argent...).
- ✓ 2021 : « Pandora Papers » sur les paradis fiscaux, à partir de documents issus de quatorze cabinets spécialisés dans la création de sociétés offshore.
- ✓ 2022 : « The Ericsson List » sur le financement de l’organisation État islamique par le géant de la télécommunication, Ericsson, afin de continuer à travailler en Irak.



Site Internet de l’Icij (en anglais) : <https://www.icij.org/>

✓ 2022 : « Uber Files » sur l'entreprise américaine Uber et ses stratégies d'influence pour se développer (y compris en France).

• Le réseau EIC (European Investigative Collaborations)

EIC est un réseau européen d'investigation journalistique créé en 2015-2016 par neuf membres fondateurs : l'hebdomadaire *Der Spiegel* en Allemagne, le quotidien *Le Soir* en Belgique, le site Mediapart en France, l'hebdomadaire *Falter* en Autriche, le quotidien *El Mundo* en Espagne, l'hebdomadaire *L'Espresso* en Italie, l'hebdomadaire *Newsweek Serbia* en Serbie, *Politiken* au Danemark, et le site The Black Sea en Roumanie. Le réseau s'est ensuite élargi à divers partenaires, dont le *NRC Handelsblad* aux Pays-Bas.

EIC a publié une première enquête en mars 2016 consacrée au commerce des armes et en particulier aux filières d'armes des terroristes actifs en Europe de l'Ouest. En décembre 2016, le réseau est à l'origine des « Football Leaks », révélations sur l'argent des joueurs, clubs et agents du monde du football (fraude fiscale, contournement des règles financières, corruption des instances dirigeantes...).

En mai 2017, EIC publie les « Malta Files », révélations sur les structures d'optimisation fiscale basées à Malte. Fin septembre 2017, le réseau a entamé la publication des « Secrets de la Cour », révélations sur les agissements « discutables » du premier procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno Ocampo (en poste de 2003 à 2012).

Depuis 2018, le réseau a épinglé le groupe de luxe Kering (François-Henri Pinault) pour ses pratiques d'optimisation fiscale, notamment avec sa filiale italienne Gucci. Plus récemment, à titre d'illustration, les « Abu Dhabi Secrets » révèlent comment la société de renseignement privée suisse Alp Services a été engagée par le gouvernement des Émirats arabes unis pour espionner les citoyens de dix-huit pays en Europe et au-delà... L'enquête de « Diam-Ville » révèle comment les mercenaires russes de Wagner pillent et exportent des diamants centrafricains vers l'Europe via la Belgique, tout en les commercialisant à une clientèle mondiale...

Le réseau EIC réunit désormais une douzaine de médias européens et, selon les dossiers, jusqu'à une centaine de journalistes d'investigation.

• Le collectif « Forbidden Stories »

« Partout dans le monde, déclare le collectif, des journalistes sont menacés, arrêtés ou tués. Car des groupes criminels, des entreprises ou des gouvernements veulent faire taire leur travail et empêcher la publication des histoires sur lesquelles ils enquêtent ». Dès lors, Forbidden Stories s'est donné une mission : contourner la censure en publiant ces enquêtes.

Pour y parvenir, le collectif propose à chaque journaliste travaillant sur une enquête sensible et se sentant menacé, de pouvoir sécuriser ses informations grâce à un moyen de communication chiffré. S'il arrive quelque chose à ce journaliste, le collectif sera en mesure de terminer son enquête et de la publier largement grâce à son réseau collaboratif de médias internationaux.

« En protégeant et continuant le travail des journalistes qui ne peuvent plus enquêter, ajoute le collectif, nous souhaitons envoyer un signal fort aux ennemis de la liberté de l'information : même si vous parvenez à arrêter un messenger, vous n'arriverez pas à arrêter le message ».

Forbidden Stories a été créé en 2017 par Laurent Richard, journaliste français, producteur de télévision et réalisateur de documentaires.

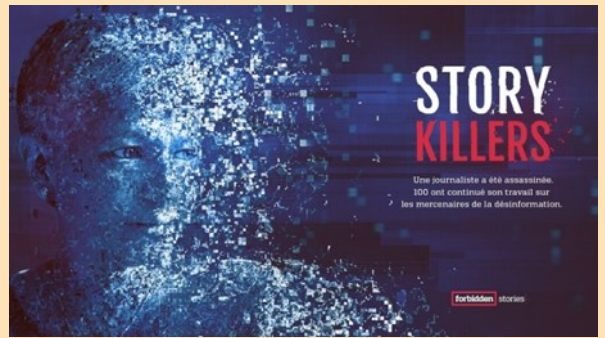
Pour illustrer le travail réalisé par le collectif, on peut évoquer le projet « Story Killers ». En 2017, la journaliste Gauri Lankesh est assassinée à Bangalore (Inde). Cinq ans plus tard, Forbidden Stories a décidé de poursuivre son travail sur la désinformation. Le collectif a réuni un consortium d'une centaine de journalistes issus de trente médias, dont la cellule d'investigation de Radio France, pour enquêter sur cette industrie de la désinformation qui est parfois utilisée aujourd'hui comme une arme.

Pendant plus de six mois, en Inde, en Amérique latine, en Europe et ailleurs, les journalistes ont « décortiqué les rouages de ce marché dérégulé en plein essor, composé de véritables mercenaires et d'officines qui, partout dans le monde, proposent leurs services aux plus offrants, menaçant la liberté d'expression et la démocratie » (Radio France).

Cette enquête a notamment dévoilé que BFM TV a diffusé des informations fournies par une agence de désinformation israélienne dirigée par des anciens de l'armée et des services secrets...

Avec en France le concours du *Monde* et de Radio France, le projet « Pegasus » est peut-être parmi les enquêtes collaboratives les plus célèbres de For-

bidden Stories. Associé à l'expertise informatique de l'ONG Amnesty International, l'enquête a révélé en juillet 2021 que onze États ont espionné des journalistes, opposants politiques, militants des droits de l'homme, chefs d'État... au moyen du logiciel espion Pegasus édité par l'entreprise israélienne NSO Group.



Site internet (en français) : <https://forbiddenstories.org/fr/>